

## MARQUE NF - BLOCS EN BÉTON DE GRANULATS COURANTS ET LÉGERS À ENDUIRE

DÉCISION D'ADMISSION  
 Le 17/07/07 sous n°334.030  
 DÉCISION DE RECONDUCTION  
 Le 07/08/15 sous n°334.043

Établissement : **SAS René PIGOUCHE**  
 La Duanterie  
 BP 1  
 50310 OZEVILLE  
 FRANCE  
 Siège social : **SAS René PIGOUCHE**  
 50310 OZEVILLE

Cette décision atteste, après évaluation, que les blocs en béton de granulats courants désignés ci-après sont conformes au référentiel de certification **NF 025A Blocs en béton de granulats courants et légers**, à la norme **NF EN 771-3:2011** et à son complément national **NF EN 771-3/CN:2012** (les spécifications sur ces produits sont rappelées au verso). Les blocs accessoires, lorsqu'ils sont de même nature que les blocs courants, utilisés pour la réalisation des chaînages horizontaux et verticaux et pour les linteaux, sont conformes aux exigences du référentiel de certification de la présente marque NF.

En vertu de la présente décision notifiée par le CERIB, AFNOR Certification accorde à l'établissement mentionné ci-dessus le droit d'usage de la marque NF, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF et par le référentiel de certification NF 025A, pour les produits désignés ci-après.

Appellation	Classe de résistance	Dimensions de coordination (mm) Long x Larg x Haut	Catégorie de tolérances dimensionnelles	Structure interne (Nbre de rangées de lames d'air)	Masse volumique du bloc (kg/m³)	Masse volumique du béton (kg/m³)	Sismique S	à emboîtement vertical	Appellation commerciale
CREUX	B40	500x50x200	D1	1	1770	1990	/	/	/
	B40	500x100x200	D1	1	1140	1990	/	/	/
	B40	500x150x200	D1	1	1110	1990	/	/	/
	B40	500x150x250	D1	1	1060	1990	/	/	/
	B40	500x200x200	D1	2	970	1990	/	/	/
	B40	500x200x250	D1	2	975	1990	/	/	/
	B60	500x150x200	D1	2	1110	1990	/	/	/
	B60	500x150x250	D1	2	1060	1990	/	/	/
	B60	500x200x200	D1	2	970	1990	/	/	/
	B60	500x200x200	D1	3	1005	1990	/	/	/
	B60	500x200x250	D1	2l et 6 alv	975	1990	/	/	/
	B60	500x200x250	D1	2l et 8 alv	1000	1990	/	X	/
	B60	500x200x250	D4	2	1000	1990	/	X	/
	B60	500x250x200	D1	3	960	1990	/	/	/
	B80	500x200x200	D1	1	1175	1990	/	/	/
	B80	500x200x200	D1	2	970	1990	/	/	/
B80	500x275x200	D1	4	1125	1990	/	X	/	

X= Oui et / = Non

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Cette décision est valable 3 ans, sous réserve des résultats de la surveillance qui peuvent conduire à modifier la présente décision.

Page 1/2

Pour tout renseignement - CERIB :

Katia DIALLO

Tél.: 02 37 18 48 30 Fax.: 02 37 32 63 46

50N001 Code interne : A - G34 - O

Pour le CERIB



Alberto ARENA

Le Responsable des activités de certification

**MARQUE NF - BLOCS EN BÉTON DE GRANULATS COURANTS ET LÉGERS À ENDUIRE**

DÉCISION D'ADMISSION  
**Le 17/07/07 sous n°334.030**  
 DÉCISION DE RECONDUCTION  
**Le 07/08/15 sous n°334.043**

Établissement : **SAS René PIGOUCHE**  
**La Duanterie**  
**BP 1**  
**50310 OZEVILLE**  
**FRANCE**

Siège social : **SAS René PIGOUCHE**  
**50310 OZEVILLE**

Cette décision atteste, après évaluation, que les blocs en béton de granulats courants désignés ci-après sont conformes au référentiel de certification **NF 025A Blocs en béton de granulats courants et légers**, à la norme **NF EN 771-3:2011** et à son complément national **NF EN 771-3/CN:2012** (les spécifications sur ces produits sont rappelées au verso). Les blocs accessoires, lorsqu'ils sont de même nature que les blocs courants, utilisés pour la réalisation des chaînages horizontaux et verticaux et pour les linteaux, sont conformes aux exigences du référentiel de certification de la présente marque NF.

En vertu de la présente décision notifiée par le CERIB, AFNOR Certification accorde à l'établissement mentionné ci-dessus le droit d'usage de la marque NF, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF et par le référentiel de certification NF 025A, pour les produits désignés ci-après.

Appellation	Classe de résistance	Dimensions de coordination (mm) Long x Larg x Haut	Catégorie de tolérances dimensionnelles	Structure interne (Nbre de rangées de lames d'air)	Masse volumique du bloc (kg/m <sup>3</sup> )	Masse volumique du béton (kg/m <sup>3</sup> )	Sismique S	à emboîtement vertical	Appellation commerciale
PERFORE	B80	500x200x200	D1	/	1635	1990	/	/	/
PLEIN	B80	400x200x200	D1	/	1990	1990	/	/	/
	B80	500x50x200	D1	/	1990	1990	/	/	/
	B80	500x100x200	D1	/	1990	1990	/	/	/
	B80	500x150x200	D1	/	1990	1990	/	/	/

X= Oui et / = Non

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Cette décision est valable 3 ans, sous réserve des résultats de la surveillance qui peuvent conduire à modifier la présente décision.

Page 2/2

Pour tout renseignement - CERIB :

Katia DIALLO

Tél.: 02 37 18 48 30 Fax.: 02 37 32 63 46

50N001 Code interne : A - G34 - O

Pour le CERIB



Alberto ARENA

Le Responsable des activités de certification

Établissement : **SAS René PIGOUCHE**

à : **50310 OZEVILLE**

N° **334.043**

---

## **OBSERVATIONS**

---

Suite aux résultats des mesures de variations dimensionnelles qui se sont terminées le 20/07/2015 (RE 2015 CERIB 4846- Prélèvement de blocs réalisé le 16/06/2015), le CERIB décide qu'en application du référentiel de certification, sauf changement significatif de votre composition béton, il n'y a pas lieu de procéder à une nouvelle vérification de cette caractéristique avant le mois de JUILLET 2018.

Il vous est rappelé que le prélèvement de blocs pour réalisation de l'essai doit être effectué par l'inspecteur du CERIB.

Par ailleurs, les résultats des mesures de masse volumique du béton terminées le 10/07/2015 (RE 2015 CERIB 4813 - Prélèvement d'éprouvettes réalisé le 16/06/2015) ont donné des valeurs conformes aux exigences du référentiel de certification.